

KOBE – GAC : Politiques relatives aux nouveaux gTLD (1 sur 3)

Dimanche 10 mars 2019 – 10h30 à 12h15 JST

ICANN64 | Kobe, Japon

OLGA CAVALLI :

Nous allons commencer la séance sur les noms géographiques. Nous allons revoir les activités de la piste de travail numéro cinq, donc je vous demande de vous installer à vos places s'il vous plaît. Merci.

Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir vous installer à vos places pour pouvoir commencer. Merci. Merci à tout le monde d'avoir enfin décidé d'être en silence. Bonjour à tous. Paul, pourriez-vous s'il vous plaît fermer la porte? Merci beaucoup. Il semblerait qu'il y ait quelque chose qui se passe à l'extérieur de la salle. Je vais essayer de tout ceci soit plus intéressant que ce qui se passe dehors.

Merci d'être parmi nous ce matin. Nous allons présenter le groupe de travail sur les noms géographiques. Au cours des dernière réunions, nous avons consacré justement une partie de ces réunions à la révision des événements dans l'un des groupes de travail intercommunautaires, à savoir la piste de travail numéro cinq sur les noms géographiques. C'est un effort de la

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

GNSO ou ce que l'on appelle le processus d'élaboration de politique pour une future série de nouveaux gTLD.

Le GAC a participé à cette activité intercommunautaire et ils ont eu cette idée de m'envoyer moi en tant que représentante. J'appartiens à ce groupe de travail. J'y ai travaillé pendant toute l'année. Je vais donc vous dire un petit peu ce que nous avons fait, un résumé des commentaires que nous avons reçus. Il y a une information abondante. J'ai préparé cette présentation PowerPoint pour que vous puissiez vous en servir comme référence pour une future révision des commentaires que nous avons reçus parce que tous les commentaires n'ont pas encore été traités ou abordés.

Pourriez-vous fermer s'il vous plaît la porte ? Il y a beaucoup de bruit à l'extérieur.

La piste de travail numéro cinq est dirigée par cinq directeurs : Martin Sutton de la GNSO, la ccNSO, c'est Annebeth Lang, un collègue qui a été nommé par l'ALAC, Javier Rua-Jovet et un autre membre nommé par le GAC, à savoir moi. Il s'agit d'une sous-équipe pour ainsi dire de ce PDP sur lequel la GNSO se centre pour tenir compte de la prochaine série de nouveaux gTLD. Vous devez savoir qu'il y a eu une première série de gTLD... Bonjour, vous restez avec moi ? Vous partez ? C'est bon d'avoir quelqu'un à mes côtés ici.

Donc ce PDP présente différentes pistes de travail. Il y en a quatre qui ne sont plus des pistes de travail à l'heure actuel puisqu'on a fini ce travail. Et la cinquième piste de travail a commencé un peu plus tard lors du processus du PDP pour traiter cette inquiétude, à savoir qu'il est important pour les gouvernements et pour les entreprises présentant leur candidature pour les nouveaux gTLD – l'interaction du cas de .amazon. Mais il y a eu aussi d'autres cas où il y a eu d'autres chaînes de caractères avec des résultats de différents types. Dans certains cas, nous avons trouvé une solution et dans d'autres cas, on a retiré la candidature, ou il y en a d'autres comme c'est le cas de .amazon où la question se poursuit. Cela est important non seulement pour les gouvernements mais aussi pour les candidats parce que tout le monde doit être assuré par rapport aux normes.

Le guide de candidature de 2012 présente des bons résultats. Il y a plus de 1 900 gTLD qui ont été demandés. Je crois que 1 200 ou 1 300 d'entre eux sont en ligne. C'est un bon résultat. Mais il y a eu des conflits. Alors ce groupe de travail au sein du GAC a été créé pour réviser tout ce qui concerne les noms géographiques et pour trouver des moyens de suggérer dans les normes la modalité d'aborder ce thème pour réduire les incertitudes et le nombre de conflits et d'objections qui ont été soulevés, dont quelques uns sont encore en cours.

J'ai essayé de résumer tout cela sur cette diapositive. Si vous voulez faire partie de ce groupe de travail s'occupant de la piste de travail numéro cinq, notre travail est déjà assez avancé mais vous pouvez y accéder en tant qu'observateur ou en tant que participant. Tout le monde peut en faire partie, en provenance de n'importe quel comité consultatif, organisation de soutien ou groupe de travail.

Quelle est la portée de cette piste de travail? Nous nous occupons des TLD de premier niveau, à savoir ceux qui se trouvent à droite du point. Nous ne nous occupons pas du second niveau, nous nous centrons sur le premier niveau. Nous parlons ci aussi des codes à deux caractères du type .ar pour l'Argentine, .fr pour France, .br pour le Brésil et ainsi de suite. Il s'agit donc des groupes de deux lettres. Il y a ensuite les noms des pays et de territoires suivant la liste 3166-1. Ensuite, il y a la liste ISO avec la formulation longue et la courte et ainsi que certains termes du guide de candidature. Lorsque vous voyez AGB, cet acronyme, c'est le guide de candidature utilisé pour la première série des gTLD en 2012. Les villes et capitales sont incluses dans la liste ISO, les noms nationaux, comme par exemple ce qui est inclut dans la liste ISO 3166-2, les régions qui n'ont pas de nom de l'UNESCO qui apparaissent dans la formation des microrégions ainsi que d'autres groupements économiques qui ont été choisis, et les noms géographiques qui

n'ont pas été inclus dans le premier guide de candidature concernant les accidents géographiques, les fleuves, les montagnes, les vallées, les lacs et des termes très importants au point de vue culturel qui ne sont pas des termes géographiques dans le guide de candidature parce qu'à ce moment-là, ces noms n'étaient pas considérés dans la liste des normes du guide. Cette dernière catégorie dont je vous ai parlé qui apparaît dans cette diapositive n'avait pas été incluse pour la première série.

Des commentaires, des questions ? Est-ce que cela va pour la vitesse ? Vous me faites signe. Merci Sabrina. Vous souffrez avec moi parce que je parle très vite parfois, vous les interprètes.

Voilà donc la portée de la piste de travail numéro cinq. Nous avons des réunions pendant toute l'année, nous avons eu des appels qui ont été faits une fois par semaine ou toutes les deux semaines. Nous avons présenté un rapport initial supplémentaire. Vous devez vous souvenir que nous avons organisé le séminaire web en ligne pour pouvoir voir ce rapport et organiser les commentaires. Il y a eu 42 commentaires.

Et il y a un recueil que vous pouvez consulter en ligne – je peux vous présenter le lien pour y accéder. C'est un travail vraiment extraordinaire que le personnel de l'ICANN a fait. Cela signifie un gros effort, une information très abondante. Et ils ont organisé

cela de manière très intelligente. Et ils ont utilisé un certain code de couleurs. Alors quand il y a un accord sur un commentaire, ils ont utilisé le vert. Si l'on voulait attirer les attentions sur les inquiétudes, on utilisait le jaune. Et s'il n'y avait pas d'accord, on utilisait le rouge. Et s'il y a des idées qui ne sont pas proposées dans le texte original, il y a la couleur bleue. Vous pouvez donc avoir une idée de l'importance ou la portée ou l'orientation de ces commentaires.

Nous allons donc résumer maintenant les commentaires que nous avons reçus sur ces 15 minutes. Est-ce que j'oublie quelque chose ? Pas de commentaires, pas de questions dans la salle ? Bien. Gulden, pourriez-vous passer à la prochaine ? Merci Julia.

J'ai ajouté cette information que j'avais préparée pour le séminaire en ligne et je pense que c'était bien de réviser cela avec vous. De quoi parlait-on dans ces rapports préliminaires supplémentaires et pourquoi est-ce que je vous le présente ? Parce que le personnel peut faire un résumé d'une partie des commentaires reçus jusqu'à présent. Mais les autres n'ont pas été encore révisés. Tout contenu de ce rapport préliminaire supplémentaire est utile comme une référence et nous aurons ensuite un résumé des commentaires.

Voilà ce qui a été disponible pour le commentaire public pendant le mois de décembre. Il y a eu des recommandations du

numéro un à 13. C'est quelque chose qui ressemble à ce qui a été inclus dans le guide de candidature de 2012.

Dans la communauté, il y a des gens qui estiment que ce document est un bon document et qu'il faudrait en préserver une partie. Bien sûr, tout ceci est aussi ouvert pour les commentaires publics et c'est les recommandations préliminaires un à 13 que nous allons revoir aujourd'hui. Il y avait des options et des réponses de la question un à la neuf et ensuite, des questions un à 38 pour recevoir les commentaires de la communauté. Cette partie n'a pas été encore organisée. Bien sûr, dans l'avenir, nous aurons tout cela probablement dans la compilation pour Marrakech.

Ce que je peux essayer de récupérer ou de résumer un jour, c'est les commentaires généraux de la communauté sur les recommandations préliminaire un à 13 du guide de candidature de 2012. Je vous les montrerai très rapidement pour que vous puissiez les avoir présentes à l'esprit.

Voilà donc les recommandations réservées en tant que non disponibles au premier niveau, c'est-à-dire aucun candidat ne peut demander ces chaînes de caractères contenues dans ces catégories : les codes ASCII avec des groupes de deux caractères, les codes qui apparaissent sur la liste ISO 3166, les noms en présentation courte et longue qui sont énumérés dans la liste

ISO 3166-1, les formes longues ou courtes concernant des codes qui ont été résolus comme réservés à l'exception, les parties ou les composantes séparées des noms des pays désignés dans cette liste, les changements et les transpositions et les permutations, les noms par l'intermédiaire desquels on connaît les pays normalement suivant ce que chaque pays a présenté pour être reconnu. Voilà donc tous ces noms qui sont utilisés pour les ccTLD ou les pays et les différentes organisations qui sont établies en principe par l'organisation internationale de la normalisation, à savoir l'ISO. Ils ont été réservés pendant la première série et on estime qu'il faut les réserver jusqu'ici. Continuons pour la deuxième série ou pour une nouvelle série.

Maintenant, nous allons à la prochaine diapositive. D'autres noms réservés exigeraient – mais ce n'est pas encore décidé – une lettre de soutien ou de non objection de la part des autorités publiques ou des gouvernements au plus haut niveau : les noms des capitales ou de territoires apparaissant dans la liste ISO 3166 comme par exemple Buenos Aires, des noms de villes où le candidat déclare qu'il veut utiliser ce gTLD à des fins associées avec le nom de la ville. Vous allez avoir tout cela très spécifique dans le guide de candidature 2012. Les chaînes de caractères qui correspondent à un nom de province ou d'un conté apparaissant dans la norme 3166-2. Dans mon pays, ce serait les provinces. Des candidature pour des chaînes de

caractères apparaissant dans la région de l'UNESCO ou dans la composition des régions macrogéographiques continentales et ou des régions géographiques ou des groupements économiques sélectionnés ou d'un autre type. Le candidat pourrait demander .buenosaires et devrait disposer d'une lettre du maire de la ville de Buenos Aires ou du chef du gouvernement de la ville de Buenos Aires pour que cette candidature soit acceptée. Voilà donc les recommandations préliminaires et celles qui ont été présentées pour le commentaire public.

Je vais vous présenter très rapidement les sections du document qui sont disponibles pour les commentaires publics. Donc maintenant, prochaine diapositive.

Voilà pour les commentaires futurs. Ces commentaires à propos de ces thèmes n'ont pas encore été recueillis. Il y a donc ici une synthèse vraiment plus abrégée de tout ce qui apparaissait dans le rapport depuis la question un à la question neuf. C'est une référence pour l'avenir, pour les prochains mois. Vous avez donc 11 questions au total. Ici, vous avez la onzième question, c'est la dernière question et ensuite, il y a les propositions. Ces commentaires n'ont pas encore été résumés ni révisés. Ils feront l'objet d'une révision dans l'avenir. Je les ai inclus pour que vous soyez au courant de cela.

Comme je vous le disais, nous avons organisé un séminaire en ligne et nous avons considéré un par un chacun de ces noms avant la clôture de la période de commentaires. Ici, vous avez toute la liste avec toutes les propositions. Voilà une autre liste. Tout ce que vous voyez, c'est la liste complète des questions et des propositions. Et nous allons revoir simplement les recommandations préliminaires que nous allons voir de manière individuelle. Ces commentaires ont déjà été recueillis et je vais essayer de les résumer dans le temps qu'il m'a été alloué. Mais vous disposez de ces documents dans la présentation PowerPoint.

Ce n'est pas exactement l'information que nous avons montrée dans le séminaire en ligne mais j'ai fait quelques modifications pour pouvoir le présenter ici et le présenter sur l'écran. Mais c'est ce que nous avons fait pendant le séminaire en ligne de la piste de travail numéro cinq pour le présenter à la communauté. Et je remercie le personnel de nous avoir aidé dans la préparation de cette présentation PowerPoint. Nous allons donc voir les commentaires généraux et les recommandations préliminaires. Nous n'allons pas voir les questions ni les propositions parce qu'il n'y a pas encore eu de travail de recueil de tout cela. Les conclusions préliminaires concernent les commentaires généraux envoyés par les membres de la communauté.

D'une manière générale, il y a un soutien pour continuer à mettre en œuvre le travail de 2012. Ce document semble être approprié pour la plupart de ceux qui ont présenté leurs commentaires et qui estiment que la plupart des recommandations du guide de candidature 2012 devraient être conservées.

En général, il y a un soutien pour continuer la mise en œuvre de ce guide de candidature 2012, à l'exception de la disposition d'utilisation intentionnelle pour les noms de villes qui ne sont pas des capitales. Et qu'est-ce que cela signifie, cette utilisation intentionnelle ? Imaginez que je veux me servir de Buenos Aires comme le nom de la ville et non pas comme ce que les mots du nom signifient, comme une marque pour un climatiseur parce que ce nom, Buenos Aires, fait référence à la qualité de l'air. C'est une utilisation qui n'est pas liée à la question géographique. Je ne sais pas si c'est un bon exemple mais c'est ce qui m'est venu à l'esprit ce matin.

Il y a des inquiétudes par rapport aux mesures de protection préventives. Si on a besoin d'une lettre de soutien pour présenter la candidature de la chaîne .buenosaires, cela pourrait être une mesure de protection préventive. Il se peut que la règle n'exige pas cette lettre. Mais si le nom de la ville implique une candidature qui n'a pas été présentée par le gouvernement de la ville, le gouvernement de la ville aurait l'occasion de présenter

une objection à ce sujet. Il n’y aurait pas là de mesure de prévention. Une mesure de prévention, ce serait une lettre présentée par le gouvernement de la ville ou d’une autorité du pays ou d’une région du pays.

Il y avait des inquiétudes par rapport à cette mesure de protection préventive parce que bon nombre de personnes qui l’avait présentée supposaient que c’était une limitation pour les candidats. D’autres ont estimé que c’était bien d’avoir une condition demandant une lettre de soutien du gouvernement de la ville ou de la mairie ou de l’autorité pertinente. Voilà, jusqu’à présent, je pense que c’est une explication qui suffit.

Est-ce que je vais trop vite, Sabrina ? Elle est très sérieuse. Bien, maintenant, la prochaine.

La plupart des commentaires généraux concernaient ces trois catégories que je vous ai mentionnées. Il y a une certaine opposition par rapport aux mesures de prévention. Il y en a qui pensent que l’on n’a pas besoin de lettre de soutien ou que l’on a besoin d’une réaction des autorités de la ville, mais il n’y a pas d’accord complet ou total par rapport à ces mesures de protection préventives. Il y en a qui ont souligné que l’utilisation de noms de marque ne pourrait pas provoquer de confusion avec les candidatures sur les noms géographiques.

Maintenant, nous allons voir une liste de recommandations spécifiques du guide de candidature et nous allons voir commentaires, questions et réactions de la communauté. Ces termes sont réservés au premier niveau et ne peuvent pas être enregistrés par nulle autre partie.

Voilà donc la recommandation numéro un. Jusqu'à décision contraire, il faut maintenir la réserve faite pour certaines chaînes de caractères au premier niveau dans les prochains processus de délégation de nouveaux gTLD. Voilà l'introduction. Certaines chaînes de caractères peuvent nécessiter une documentation, une lettre de soutien ou une non-objection du gouvernement pertinent. La plupart des commentaires soutenaient ce type de restriction. Il y a eu certains commentaires qui s'opposaient à cette recommandation parce qu'ils estimaient que la lettre de soutien n'était pas nécessaire. D'autres s'opposaient aux réserves pour les noms géographiques en général, mais ils soutenaient de toute façon cette recommandation. Mais personne n'a présenté de nouvelles idées. Il y avait sept catégories de nouvelles idées parce que certains commentaires n'étaient pas inclus dans ce que nous avons et ils pouvaient être intéressants pour nous. Voilà.

La deuxième recommandation réservait tous les groupes à deux caractères ASCII de lettres au premier niveau pour les codes géographiques existants et dans l'avenir, tous les groupes à

deux lettres. La plupart des commentaires soutenaient cette idée. Il y en a qui pensent que les gouvernements n'ont pas une base légale exclusive sur les noms géographiques mais ils donnent leur soutien à cette recommandation. Il y avait quelques rares commentaires qui s'y opposaient, l'opposition à l'autorisation à des chaînes de caractères combinant une lettre et un chiffre parce qu'il y en a qui pensent que cela peut cela peut susciter une confusion, par exemple la lettre L avec le 1 ou le 0 et la lettre O. Donc il y avait une opposition par rapport à cette idée d'une lettre et un chiffre. Et il n'y a pas eu de nouvelles idées. La prochaine, Gulden.

Nous voyons ici la recommandation trois, réserver les codes alpha trois de la liste ISO 3166-1. Il s'agit des codes réservés aux ccTLD. Il y a de nombreux commentaires pour cette restriction. Il y en a qui pensent que les gouvernements n'ont pas un droit nécessairement légal sur ces noms géographiques. Mais ils sont de toute façon décidés à soutenir cette recommandation. Il y en a qui s'opposent à cela et ils estiment que ces noms devraient être disponibles. Pas de nouvelle idée.

Des questions, des commentaires ? Rappelez-vous que j'essaie de résumer les commentaires présentés. Bien sûr, vous pouvez lire le document complet et revoir, lire tous les commentaires qui sont classés par ce code de couleurs que je vous avais mentionné au début de cette séance. Je ne sais pas si j'ai changé

ma diapositive ou pas parce qu'elles se ressemblent beaucoup. La prochaine diapositive donc... Ah, c'est cela, la prochaine diapositive. Elles se ressemblent toutes. Bien.

Les noms sous leur forme complète faisant partie de la liste ISO 3166-1, il y a des gens qui estiment que les gouvernements n'ont pas de droit exclusif sur les noms géographiques mais donneraient de toute façon leur soutien à cette option. La plupart des commentaires sont pour. Et il y en a qui considèrent que ce nom à forme longue devrait être disponible. Cela ressemble beaucoup au nom sous forme courte et cela se rapport au nom à forme longue.

La recommandation numéro cinq, c'est les noms sous forme courte de la liste 3166-1. La plupart des gens sont pour cette recommandation. Il y en a qui estime que les gouvernements n'ont de droit légal exclusif sur les noms géographiques. Et d'une manière générale, il y a des commentaires favorables à cette restriction. Il n'y a qu'un commentaire contre cette recommandation.

Pouvons-nous passer à la prochaine recommandation s'il vous plaît, la numéro six? Il y a donc les noms sous leur version complète et leur version abrégée avec un code comme appelé exceptionnellement réservé par l'agence de maintenance de la norme ISO 3166. Il y en a qui estiment que les gouvernements ne

disposent pas de ce droit. Une bonne partie des commentaires sont favorables. Et il y en a qui estiment que ces noms abrégés ou complets devraient être disponibles.

Maintenant, c'est la recommandation sept que nous abordons. Les composantes pouvant être séparées du nom d'un pays listé dans la liste des noms qui peuvent être séparées. Cette liste est incluse comme une annexe dans le guide de candidature de 2012. Il y a des commentaires pour. Il y en a qui estiment que les gouvernements n'ont pas de droit sur ces noms et d'autres estiment que ces noms devraient être disponibles. Je dirais que la plupart des commentaires de toute façon sont pour le maintien des restrictions.

Dans cette recommandation numéro huit, nous avons une restriction concernant la permutation ou la transposition de certains noms inclus dans les points un à cinq. Ces permutations concernent les différents espaces, les différentes ponctuations, les différentes composantes grammaticales comme par exemple l'article « le ». L'un des exemples, c'est la république tchèque ou les îles Caïmans. Nous avons différentes catégories que je mentionnerai. Vous pouvez lire aussi les commentaires sur cette restriction. Là, vous avez un résumé. C'est assez semblable aux commentaires préalables; l'idée est en général de maintenir cette restriction.

On demande des précisions par rapport aux codes alpha trois. Il y en a qui s'opposent à ces deux caractéristiques que j'ai mentionnées. Et il y a de nouvelles idées qui ont été proposées, comme par exemple le fait de réserver ces deux caractéristiques des codes alpha trois, garantir la présentation de résumés exécutifs en ligne pour ces deux caractéristiques des codes alpha trois et ensuite, une réexamen de la phrase où l'on définit les caractéristiques des codes alpha trois. Il faut aussi avoir des chaînes de caractères concernant ces deux caractéristiques. Et ces chaînes de caractères devraient être disponibles, c'est-à-dire il y a une suggestion par rapport à un nouveau type de texte pour être inclus dans ce commentaire.

Il y a ensuite une restriction concernant le nom par lequel un nom est généralement connu. Cela doit être démontré par des preuves que le gouvernement reconnaît cela en tant que tel dans un traité ou dans une organisation intergouvernementale. En général, les commentaires sont favorables. Il y en a qui estiment que les gouvernements n'ont pas de droit exclusif sur ces noms géographiques. Il y en a qui s'opposent à la recommandation et qui estiment que le nom par lequel un pays est généralement connu devrait être disponible. Il faut aussi établir une procédure pour identifier et pour démontrer que toutes ces preuves existent. Il faut démontrer que le nom du pays est utilisé de la sorte. Ceci provoque un conflit parce que

les noms des pays sont importants pour chaque pays. Mais il y a des gens qui estiment qu'il n'y a pas de fondement juridique pour cette restriction.

Maintenant, nous allons voir la recommandation 10. Il s'agit d'une nouvelle catégorie de recommandations, du 10 au numéro 13. Dans le guide de candidature, ces termes exigent une lettre de soutien des gouvernements ou des autorités pertinentes. Dans la liste préalable, cela ne permettait pas l'utilisation de ces noms. Ces noms dans ces groupes seraient disponibles si le candidat présentait une lettre de soutien du gouvernement pertinent. Une candidature dans le cas de la recommandation numéro 10 représentant le nom d'une ville capitale ou d'un pays ou d'un territoire qui est dans la liste 3166-1. De nombreux commentaires ont été favorables à cette restriction. Il ne s'agit pas d'une restriction mais d'une candidature exigeant une lettre de soutien par exemple du maire ou du chef du gouvernement d'une ville. Il y en a qui estiment que les gouvernements n'ont pas ce droit exclusif et il y en a qui s'opposent à cette recommandation et qui estiment que cette lettre ne serait nécessaire. Par conséquent, le chef du gouvernement de la ville en question devrait présenter une objection ou bien mettre en œuvre une procédure d'opposition à cette chaîne de caractères qui a été demandée.

Puis il y a de nouvelles idées. On suggère un nouveau paragraphe à inclure dans le texte. Je ne vais pas le lire maintenant. Si les noms des villes capitales sont toujours protégés, alors ils devraient faire l'objet des exigences d'utilisation déterminée ou à des fins déterminées. Si un candidat pense utiliser le nom Buenos Aires pour promouvoir la ville comme un nom géographique, alors là, il aura besoin de cette lettre de soutien. S'il va utiliser ce nom pour faire la publicité de sa climatisation, il n'aurait pas besoin de cette exigence. Vous êtes très en silence. Je vois que vous vous ennuyez, c'est cela ?

Passons maintenant à la recommandation 11. Souvenez-vous que dans cette catégorie, on a besoin d'une lettre de soutien d'un candidat voulant utiliser une ville au cas où il déclarerait qu'il veule l'utiliser à des fins associées au nom de la ville. Alors il devrait présenter une lettre d'absence d'objection du gouvernement ou de l'autorité publique pertinente. Il devrait aussi présenter la documentation justificative et déterminer qu'il va utiliser le TLD à des fins liées principalement au nom de la ville en question. Et aussi, la chaîne de caractères doit être le nom d'une ville qui figure sur la liste de documents officiels avec les noms des villes. On a des commentaires pour, des commentaires contre cette restriction, c'est-à-dire de ce besoin

ou de cette exigence de présenter une lettre de soutien pour pouvoir utiliser le nom d'une ville.

Il y a eu plusieurs commentaires contre cette recommandation. Ces commentaires disent que les villes n'ont pas de fondements juridiques. On parle des villes en général, pas seulement des villes capitales. Il y a eu un grand nombre de délibérations, de téléconférences, etc. pour voir qu'est-ce que c'est que le nom d'une ville et quel est le nom d'une ville capitale. Il y a des sites avec plus ou moins de population, c'est-à-dire qu'il y a différents concepts de ville dans différents pays, dans différents environnements. Ceci a provoqué de longues délibérations. On a dit aussi qu'il y a beaucoup de villes dans le monde entier avec le même nom. Il y en a qui sont uniques mais dans d'autres cas, on trouve qu'il y a plusieurs villes avec le même nom. Alors qui a le droit de présenter cette lettre de soutien dans ce cas que je viens de mentionner ?

Il y a eu aussi de commentaires contre la recommandation disant que les villes n'ont pas de fondement juridique sur l'utilisation de leur nom. On considère aussi qu'il faudrait éliminer cette exigence d'utiliser le nom géographique à des fins spécifiques. Il y a aussi de nouvelles idées, par exemple remplacer la lettre de non-objection par un consentement informé, ne pas demander la lettre de soutien lorsqu'il s'agit des

fins liées à la ville. On peut passer maintenant à la prochaine recommandation s'il vous plaît, la recommandation 12.

Martin Sutton vient d'arriver, mon collègue de la GNSO. Il vient ici au podium avec nous. Il nous a beaucoup aidé dans tout ce processus. Je sais qu'il est très occupé, je suis donc très reconnaissante de l'accueillir ici, de sa présence. On passe donc les diapositives de la présentation d'hier et nous nous approchons de la meilleure partie.

Dans ce cas, on parle d'une lettre de soutien pour une chaîne de caractères qui coïncide exactement avec le nom d'un site dans un pays, par exemple une province, un état ou un comté, cela dépend, qui sont énumérés dans la liste 3166-2. Des commentaires ont été en faveur, d'autres ont été contre mais on donnerait quand même le soutien à la résolution car on considère que les gouvernements n'ont pas de fondement juridique pour réclamer l'utilisation du nom. Il ne serait donc pas nécessaire de présenter une lettre de soutien ou de non-objection.

Nous allons maintenant passer à la dernière partie. On a suggéré ces idées, un nouveau paragraphe à inclure dans le texte. Et aussi, si les noms sont toujours protégés dans cette catégorie, ils devraient respecter les exigences préalables de l'utilisation spécifique pour l'utilisation des noms géographiques. Cette

recommandation 13 établit le besoin d'une lettre de soutien pour les candidats voulant utiliser des noms de région ou de sous-région géographiques, différents pays, différents groupes qui figurent dans les listes de l'UNESCO qui correspondent à ces catégories. Par exemple, en Amérique latine ou en Amérique du Sud, on n'a besoin que d'une déclaration écrite d'un des gouvernements qui présente une objection à la candidature au sein de la région. On pourrait aussi recevoir l'objection des autorités du continent ou de la région.

Nous passons à la recommandation suivante. Il y a eu plusieurs commentaires pour cette recommandation. Il y a eu aussi des commentaires contre. Mais de toute manière, certains commentaires sont contre parce qu'ils pensent que les gouvernements n'ont pas de fondement juridique. Par la suite, il y a quelques suggestions, des modifications au texte que je ne vais pas lire en ce moment.

Ici, il y a des questions à résoudre. On va voir des commentaires. Par exemple, il y a la question de la traduction qui a été présentée dans plusieurs commentaires. Si je ne m'abuse, dans le guide de candidature de 2012, on a considéré la traduction dans n'importe quelle langue. Je ne sais pas si cela est correct. OK, c'est pour les noms qui sont dans la liste ISO 3166-1, que ce soit sous forme complète ou abrégée, et aussi pour les composantes séparables d'un nom de pays attribué à la liste

correspondante et pour les noms de villes capitales aussi. Donc pour toutes ces catégories, il y avait la restriction de traduction dans toutes les langues.

MARTIN SUTTON :

Pour ce qui est de la question des langues, il était intéressant de voir hier, dans la séance de la piste de travail cinq, qu'on ne se souvenait pas si le guide de candidature faisait cette référence et si c'est le cas, d'où est-ce qu'elle vient, quelle est son origine. Parce qu'il y a des tas de langues dans le monde entier. Alors comprendre chacune des traductions des termes énumérés ici, par exemple des villes capitales, des noms en format complet et en format abrégé, il y a plein de catégories. Et si on les multiplie par les centaines et les centaines de noms qui existent, cela devient très problématique et difficile à contrôler. Il reste donc ce type de question à résoudre. Ce sont des questions à considérer dans la piste de travail cinq dont les membres ont des opinions différentes sur la manière de parvenir à une solution et comment faire une liste, une sélection des langues pour réduire le nombre aux langues officielles des Nations unies plus la langue matérielle du pays ou du site correspondant.

En principe, il n'y a pas eu de recommandation préliminaire à cet égard dans le rapport initial. Cela reste donc à résoudre.

Cette question a été traitée hier et on va continuer à l'aborder désormais.

OLGA CAVALLI :

On a reçu des commentaires sur l'importance des langues des Nations unies dans certains pays où on ne parle aucun de ces langues. En même temps, il y a des organismes internationaux comme les Nations Unies qui travaillent dans ces langues, qui écrivent leurs documents dans ces langues. Alors elles sont importantes du point de vue intergouvernemental. De toute manière, cette question reste à résoudre. Merci Martin de votre commentaire.

Nous allons passer maintenant à la prochaine partie de cette présentation. Il y a là des questions sur lesquelles on ne parvient pas à un accord. J'ai 12 heures de décalage horaire... PC, c'est commentaires publics. Ceci est hors de la portée puisqu'il ne s'agit pas de noms géographiques. Il y a beaucoup de préoccupations sur la proposition de la piste de travail numéro deux de ne pas considérer les restrictions sur les combinaisons des deux caractères, lettres-numéros et numéros-lettres. On en a déjà parlé, par exemple la confusion entre le 0 et le O, la lettre L et le numéro 1; c'est peut-être quelque chose de problématique.

MARTIN SUTTON : Je crois que l'on fait cette référence à la piste de travail numéro deux parce que l'on considère le processus de présentation de candidature qui s'occupe d'une partie de la confusion entre chaînes de caractères. Cela pourrait être utilisé pour un test de confusion entre chaînes de caractères. Il pourrait y avoir une coïncidence entre les chaînes de caractères. Par exemple pour la Pologne, on pourrait avoir PL qui peut ressembler à P1. Alors il faut faire un test de confusion des chaînes de caractères au lieu d'éliminer la restriction.

OLGA CAVALLI : Il y a aussi d'autres commentaires sur les codes alpha trois de la liste 3166-1. Cette norme devrait être disponible au moment de l'enregistrement des noms de domaine. Il y en a qui souhaitent élargir l'utilisation de la disposition de l'utilisation spécifique pour les noms géographiques. Il y a aussi ceux qui veulent soutenir la question de la lettre de soutien ou de non-objection dans tous les cas pour les villes capitales. Mais il y a toujours le débat, c'est-à-dire qu'est-ce que c'est qu'une ville, les grandes et les petites, quel est le nombre d'habitants, etc.

Il y a un grand nombre de questions aussi. Il y a des gens qui mettent en question les fondements des protections préventives. Alors il y a des commentaires qui sont pour la mise en œuvre des dispositions de l'an 2012, mais il y en a qui

considèrent que les protections préventives ne sont plus nécessaires et que le gouvernement ou l'autorité pertinente devrait présenter une objection après la candidature de la chaîne de caractères correspondante.

On passe maintenant à la prochaine diapositive s'il vous plaît. Voilà, c'était la dernière. Je crois qu'il me manque quelque chose. Il y avait la question des codes à trois caractères, non ? On peut revenir un peu en arrière s'il vous plaît ? Parce qu'il y avait des exemples très intéressants que l'on a partagés hier. Non... On pourrait peut-être mentionner quelques exemples. Il y a eu plusieurs commentaires qui ont dit que les codes alphabétiques à trois caractères de la liste 3166-1 devraient être disponibles pour l'enregistrement. Il y en a qui sont disponibles mais qui ne sont pas utilisés. Alors pour l'instant, il y a une restriction pour utiliser ces codes à trois caractères qui ne sont pas disponibles. Ce serait peut-être une bonne occasion pour permettre l'enregistrement.

Je crois qu'il y avait un exemple .gin ou .vodka .wine et pourquoi pas .gin. C'était intéressant. Je ne me souviens pas très bien maintenant. C'était pour le .can pour Canada ou pour une boîte. Kavouss, un instant et je vous passe la parole. Je vais faire un petit résumé.

Ce document est un résumé général des commentaires reçus, les commentaires généraux, les recommandations préliminaires qui se concentrent sur ce qui est déjà dans le guide de candidature de 2012. On n'a pas fait la révision du reste des commentaires. On va la faire très prochainement, peut-être par téléconférence ou à Marrakech.

IRAN :

Bonjour à tous. Merci Martin, Olga et les représentants de la ccNSO d'avoir tellement travaillé sur cette question si compliquée de la piste de travail numéro cinq. Je sais qu'il y a plus de 40 délégués du GAC qui ont démontré leur intérêt en la question mais il y en a très peu qui ont participé. Alors il s'agit d'une situation qui est préoccupante.

Deuxièmement, je voudrais signaler qu'après pas mal d'années de travail, il faut être très prudents lorsque l'on choisit les mots. Il y a un terme, *some* en anglais, « quelques un », qui ne signale pas un nombre ou une quantité ; cela peut représenter un, cinq, dix. Puis il y a le terme plusieurs, etc. Il faut être prudents sur l'interprétation de ces termes dans ces prochaines démarches.

Si la piste de travail n'est pas claire en ce sens, j'ai peur que... La situation pourrait s'améliorer mais pourrait mener à des confusions avec l'utilisation de ces termes, peu, beaucoup, un grand nombre, etc. Il faut être très clair dans la piste de travail

numéro cinq lorsqu'on dit : « Quelques uns ont dit... » Beaucoup aussi. Je crois que c'est quelque chose de très important.

Je dirais que la première partie est la plus simple mais la partie suivante ayant trait aux questions, aux commentaires, etc., là, il y a 39 suggestions et c'est très difficile de gérer la question. Il faut être très clairs en ce sens parce que même au sein du GAC, il y a eu des opinions différentes. Hier, un délégué ou un pays a dit qu'il n'était pas intéressé par les noms géographiques, que les gouvernements ne devaient pas intervenir. Il y en a d'autres qui pensent différemment. Et alors, on se voit confrontés à cette difficulté.

Il faut être très prudents, je répète. Et l'utilisation de ces termes de quelques uns, de ces termes qualificatifs pourrait être évitée parce qu'il y en a qui ne peuvent pas être transférés à un langage technique, un langage qui est utilisé dans les gTLD. C'est une réflexion générale que je voulais présenter. J'aurais pu le faire au milieu de la présentation mais je n'ai pas voulu interrompre.

OLGA CAVALLI :

Merci Kavouss. Je crois que Martin veut faire un commentaire. Je crois qu'ici, le personnel a voulu rassembler tous ces commentaires avec très bonne volonté et très bonne intention pour essayer de refléter le nombre de commentaires reçu sur les différentes propositions. Je suis d'accord avec vous du fait que

les mots ont une signification concrète. Et il y a un poids de tout cela sur les résultats. Mais prenez ceci comme un résumé général des commentaires reçus. Il y a toujours l'espace pour des améliorations, bien entendu.

MARTIN SUTTON :

Kavouss, nous prenons note de vos observations. Dans notre groupe de travail, on a dit qu'il fallait perfectionner le langage utilisé. On a pris note de votre observation. C'était une révision générale des commentaires, alors on tient compte de vos commentaires.

Pour ce qui est de la participation, je voudrais faire un commentaire. Même entre différents groupes, il y en a qui participent au groupe puis il y a beaucoup de participants passifs dans les activités de piste de travail.

Alors pour ce qui est du rapport initial, il y a eu différents commentaires et même il y a eu des représentants des gouvernements qui ont présenté leurs commentaires. Là, on voit des opinions divergentes aussi, c'est-à-dire la GNSO, la ccNSO, ils ont différents points de vue. Alors c'est bien de voir qu'il y a des réponses aux commentaires publics. Il y a des participants actifs dans cette piste de travail. Et nous recevons toujours la participation et nous les encourageons à participer.

OLGA CAVALLI : Merci Kavouss de votre participation. Vous-même, Jorge et d'autres ont fait des contributions très importantes au travail du groupe.

D'autres commentaires ? Souvenez-vous que ceci n'est qu'une partie du résumé des commentaires. Il y aura des questions et des propositions à analyser.

MARTIN SUTTON : Je me souvenais qu'il est important de comprendre que ceci n'est qu'un aperçu général de ce que l'on a fait dans la piste de travail numéro cinq. Il y a eu une série de questions que nous avons posées et la communauté les a répondu. Il faut en tenir compte pendant la révision. Nous voulons analyser les recommandations, voir s'il est nécessaire de les modifier complètement à partir des commentaires, s'il y a des choses que l'on a mal interprétées, il faut réviser ces recommandations préliminaires. Et il y a eu quelque 38 propositions. Ce sont des propositions des membres du groupe cinq, pas du groupe en général mais des participants à titre individuel. On les a présentés à la communauté directement. Et nous voulions voir quelle est la réaction face à ces recommandations préliminaires, s'il est nécessaire de présenter de nouvelles recommandations à

l'avenir, etc. Il faut toujours traiter ces questions, voir quelle est l'influence, le poids de ces commentaires.

Je vous prie, lorsque vous lirez ce document, gardez à l'esprit que ce n'est qu'une photo de la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

OLGA CAVALLI :

Merci Martin. Ce n'est qu'une partie de notre travail. Il y en aura une autre.

Kavouss, allez-y.

IRAN :

Je voulais poser une question ou faire référence à une réponse que l'on a reçue hier au sein du groupe. Quelqu'un a dit : « Si dans le rapport on mentionne qu'il y a eu un commentaire pour ou contre quelque chose, il faudrait tenir compte que ce commentaire pourrait venir d'une communauté ou de dizaine de personnes. Et il faudrait savoir de quoi il s'agit.

Pour moi, c'est très difficile de prendre en compte ces considérations parce qu'en premier lieu, il n'y a aucune statistique sur la communauté, si on représente cinq, 10, 100 personnes. Alors lorsque l'on reçoit un commentaire, il faudrait faire la même chose, penser que le gouvernement représente

une quantité X de personnes. Je crois qu'il faudrait éviter cette situation.

Pendant toute la période de commentaires publics, on n'a jamais fait cela, on n'a jamais quantifié les résultats. Je crois donc qu'il faut être extrêmement prudents avec ce type de situation. Sinon, on pourrait ajouter des difficultés car s'il y a un commentaire du gouvernement, il faudra le multiplier dire : « Ce gouvernement représente 600 citoyens alors 600 commentaires contre. » Alors c'est difficile de faire une analyse de cette manière. On n'a jamais fait cela avec les commentaires publics. Il faut suivre la même ligne d'action qui été suivie pour d'autres situations, par exemple la transition des fonctions IANA pour le CCWG sur différentes questions, sur les enchères. Alors ce serait très dangereux de faire cela. Considérez, s'il vous plaît, la recommandation que je viens de faire.

OLGA CAVALLI :

On prend note, Kavouss, de votre commentaire. Je crois que vous êtes un participant qui a beaucoup d'expérience. Avez-vous une suggestion pour savoir comment faire ? Parce que c'est sage de dire quelques uns, plusieurs. Vous trouvez qu'il y a une manière d'aborder la question ? Je ne sais pas si je suis clair. Vous avez une idée de comment gérer le texte sur la base de votre expérience ?

IRAN : Je ne peux rien suggérer parce que c'est très complexe. C'est difficile de considérer quelques, plusieurs. Dans d'autres organisations, on a eu le même problème.

OLGA CAVALLI : Merci.

MARTIN SUTTON : Je crois qu'il y a toujours des conversations intéressantes dans ce sens parce que ce n'est pas un processus binaire, ce n'est pas noir ou blanc. Nous devrions dans notre groupe de la piste de travail numéro cinq, nous devrions chercher quel est le fond du commentaire, la question centrale du commentaire, voir s'il s'agit de quelque chose que l'on a analysé ou pas. Il y a eu un grand nombre de conversations au sein du groupe où l'on a dit qu'on avait peut-être déjà abordé ce type de thème. Mais s'il y a un nouveau commentaire, une nouvelle idée qui arrive, il faut voir si cela peut avoir une influence dans l'activité du groupe de travail.

OLGA CAVALLI : Martin, merci de votre suggestion. D'autres commentaires ? S'il vous plaît, présentez-vous.

SRI LANKA : Je suis le représentant du Sri Lanka. Quel serait le délai pour avoir les détails de ce rapport dès que le rapport sera fini ? Que se passera-t-il avec les candidatures de noms de domaine comme .amazon par exemple ?

MARTIN SUTTON : Il y a encore des commentaires à réviser. La piste de travail numéro cinq doit l'analyser. Ce sous-groupe de la piste de travail numéro cinq va essayer de respecter le délai de publication du rapport final pour le troisième trimestre de cette année. Et cette piste de travail numéro cinq a commenté ses activités un peu plus tard que le reste. Alors il y aura un rapport final des procédures ultérieures des nouveaux gTLD qui inclura aussi les recommandations correspondantes à la piste de travail cinq.

La piste de travail cinq et ses délibérations et même les recommandations, tout cela doit passer tout d'abord par le groupe de travail. Après cela, on pourra élaborer et publier le rapport. Il faudra aussi présenter le rapport aux commentaires publics. Alors il y a différentes étapes qu'il faut respecter. Et c'est ce que l'on voit normalement dans un PDP.

OLGA CAVALLI :

Pour ce qui est de votre question sur .amazon, l'idée de ce processus, c'est que dans une série future le résultat ne soit pas de objections ou des conflits. Amazon est un conflit qui dérive de la première série. C'est un problème conceptuel. Il faut éviter ce type de situation. C'est ce que fait la piste de travail cinq. Mais la question d'Amazon doit être traitée dans un environnement différent. Ici, ce que l'on fait, c'est d'essayer d'élaborer des normes, des règles pour minimiser les conflits pour que toutes les parties soient satisfaites, que tout devienne une solution pour les gouvernements, pour les communautés, etc. C'est cela l'intention. Ce n'est pas facile mais c'est ce que l'on essaie de faire.

Jorge, allez-y s'il vous plaît.

SUISSE :

Bonjour à tous. Je m'appelle Jorge Cancio. C'est une autre question liée aux questions formelles parce que je vois ici qu'il y a des réunions du groupe de travail puis une réunion plénière dans le programme. Est-ce que cela a changé ? Nous continuons maintenant jusqu'à 12:15 sous ce même format ou nous allons nous rassembler dans la séance plénière ?

OLGA CAVALLI : J'ai fini ma présentation, le matériel que je voulais partager avec vous. Si vous avez des commentaires ou des idées, je m'occuperai du suivi. Ghislain, est-ce que vous avez des idées par rapport à l'attribution du temps ? Je ne sais pas si cela allait prendre une heure et demie ou une heure, cela dépendant de la discussion et des commentaires qui allaient être présentés. Vous avez des suggestions sur la manière de continuer de travailler dans les 40 minutes qui viennent ?

SUISSE : Merci beaucoup Olga. Je pensais que nous allions structurer une discussion du GAC sous le format de la séance plénière pendant cette réunion parce qu'au moins, sur l'ordre du jour avec le code de couleurs, nous avons 5.1 et 5.2. Donc cette discussion est divisée en deux parties ; voilà ce que je supposais. Mais bien sûr, c'est difficile maintenant comme cela de faire une proposition.

OLGA CAVALLI : Kavouss.

IRAN : Non, pas sur ceci. Mais la remarque de nos chers collègues sur les TLD qui sont dans le parking, dans une réunion d'il y a deux jours, Jeff Neuman a mentionné qu'une nouvelle série de nouveaux gTLD ne s'occuperait pas des questions en cours. Les

questions en cours dès la première série devront être traitées séparément. Si nous séparons les questions en cours de cette piste de travail numéro cinq, il faut aborder cela autrement. Merci beaucoup.

OLGA CAVALLI :

Excusez-nous, nous n'avons pas cette information. Bien sûr, nous pouvons la rechercher pour vous, Kavouss. Je ne m'en souviens pas exactement en ce moment. Bien.

Il y a ce commentaire de Jorge pour une analyse de la question comme une séance plénière du GAC. Moi, j'avais cru comprendre qu'il s'agissait d'une réunion du groupe de travail et je voulais réviser tous ces contenus avec vous. Mais je suis donc plus tranquille. Merci Martin de votre participation, de nous avoir rejoint. J'apprécie vraiment.

Si vous avez des commentaires ou des idées pour le temps qu'il nous reste encore pour cette séance, je me tiens à votre disposition. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ? Excusez-moi, je vois que quelqu'un demande à avoir la parole mais je ne me souviens pas de votre nom. Excusez-moi.

ÉMIRATS ARABES UNIS : Bonjour à tous. Je suis le représentant des Émirats arabes unis. J'ai une question à propos de la traduction des noms géographiques dans d'autres langues, surtout pour ce qui est de la traduction des noms de villes. Je me rappelle que vous avez dit qu'il s'agit d'une question qui est encore à résoudre. Est-ce que cela tiendra compte de la translittération des noms en anglais ou dans d'autres langues ? Est-ce que ceci est applicable aussi aux noms de domaine internationalisés ? Je parle par exemple du nom d'une ville écrit dans sa propre langue ou dans son propre code d'écriture. Parce que la traduction revient à dire que le nom d'une ville va être écrit dans une autre langue, comme par exemple Dubaï en anglais s'épelle d'une certaine manière et dans d'autres langues, cela s'épelle différemment avec différentes lettres. Donc est-ce que ceci est considéré lors de la traduction ?

Et il y a ensuite la question de la translittération, qui consiste à voir comment un nom est prononcé dans une langue déterminée, dans une langue maternelle.

Et il y a ensuite la question des IDN. Je sais que c'est une question complexe. Je n'ai pas encore lu le rapport à ce sujet. Je ne sais pas s'il y a quelque chose à propos de cela.

OLGA CAVALLI :

Merci, votre question est très pertinente. Je dirais que parmi les langues des Nations unies, il y a des langues qui se servent d'autres caractères comme les caractères cyrilliques ou l'arabe ou le chinois. Donc la question de la traduction à ces six langues des Nations unies tient compte de l'inclusion des IDN dans cette option.

Pour ce qui est de la translittération, je ne me rappelle pas si cette question a été soulevée, mais ce serait intéressant, positif de l'inclure dans une nouvelle série de commentaires. Cela n'est pas présent dans mon esprit pour le moment mais peut-être Jorge pourrait ajouter des informations à cet égard. Il faut, il me semble, considérer les IDN dans plusieurs langues parce qu'ils sont nécessaires. Et il faut les montrer, il faut les publier de la manière correcte dans leur langue.

Des commentaires ou des questions ? Il y avait des personnes qui demandaient à avoir la parole tout à l'heure. Comme je vous l'ai dit, nous devons continuer à recueillir des commentaires. Je partagerai avec ce document avec ces codes de couleurs pour ces classements par couleurs qui sont très utiles parce qu'elles nous permettent de voir le document et avoir une idée grâce à un simple coup d'œil des commentaires qui ont été présentés. Ces couleurs nous aident donc à avoir un tour d'horizon général du niveau des accords ou des désaccords qui existent.

Voilà donc les quatre catégories qui ont été proposées. Cela a été très utile pour moi. Et je partagerai donc avec vous le lien pour lire ce document en ligne où l'on a recueilli tous les commentaires. Ce document sera complété par d'autre contenu au fur et à mesure de l'analyse des commentaires qui ont été présentés.

Est-ce qu'il y aurait d'autres questions ou d'autres commentaires? Ghislain, est-ce que vous avez un autre commentaire? Voilà. Nous pourrions peut-être donc clore cette séance s'il n'y a pas d'autres commentaires des collègues ici présents dans la salle. Je vais vous tenir au courant des nouveaux résultats concernant le recueil des commentaires. Nous allons fort probablement mener à bien des téléconférences pour la piste de travail numéro cinq. Bien sûr, vous êtes les bienvenus. Si vous voulez y participer, n'hésitez pas à me contacter. Nous pouvons avoir des dialogues sur Skype pour que je vous mette au courant du déroulement du processus. Je sais que c'est un processus difficile qui implique la lecture de nombreux documents très complexes, mais c'est quelque chose qui vaut la peine d'être fait. Rappelez-vous que l'un des points de départ de ce processus était notre groupe de travail au sein du GAC par suite des inquiétudes qui ont été soulevées lors de la première série et des inquiétudes qui sont encore vivantes.

Je crois que nous devons considérer cela comme une initiative rassemblant différentes parties de la communauté pour pouvoir mieux comprendre ces normes avant qu’elles soient mises en vigueur. Donc nous vous demandons de participer. Il y aura des séminaires en ligne, des téléconférences pour l’analyse des documents et le recueil des commentaires. Je vous remercie tous de votre attention. Merci beaucoup.

GHISLAIN DE SALINS : Bien. Je confirme la fin de cette séance. Et notre prochaine séance aura lieu à 13:30 où nous allons aborder la question du WHOIS et les politiques concernant la protection de données. Nous allons nous réunir à 13:30 et nous considérons cette séance comme conclue.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]